



## Tiers sortant en assemblée générale

Par **Azertyuiop123**, le **14/02/2015** à **10:33**

Bonjour

Dans les statuts de l'association dont je fais partie, il est dit que le comité de direction se renouvelle toutes les deux années par tiers sortant

Il y a eu en décembre 2014 une assemblée générale qui a élu un nouveau président et il y a un nouveau comité de direction (certaines personnes de l'ancien comité de direction sont restées en place, et de nouvelles sont arrivées)

Comment le tiers sortant aurait du être choisi car rien n'est spécifié dans les statuts sur la désignation des différents tiers sortant

Aurait il du être fait un vote lors de l'assemblée générale par exemple?

Car rien n'est dit dans les statuts

Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **14/02/2015** à **11:23**

Bonjour,

Généralement, pour la ou les premières échéances après la création de l'association, le tiers sortant est désigné par tirage au sort. Ensuite, c'est la durée des mandats qui détermine le tiers à renouveler.

Par **Azertyuiop123**, le **14/02/2015** à **11:50**

Merci

C'est bien ce que je pensais

Mais l'association date de la fin des années 60 et les derniers statuts datent de 2005

Je ne connais pas les statuts précédents donc je ne sais pas s'il y avait déjà un tiers sortant avant 2005

Aurait-il fallu procéder à la désignation des nouveaux tiers à partir de 2005?

S'il y avait déjà un tiers sortant avant 2005 et s'il n'y en avait pas avant 2005

S'il y avait eu une désignation des tiers sortant à partir de 2005 et que cela n'a pas été fait (arrangement entre amis de l'ancien comité de direction qui profitait peut-être des membres démissionnaires pour les mettre dans le tiers sortant) comment remédier à cette situation de désignation des tiers sortant ?

Le tiers sortant devant se renouveler doit-il "s'annoncer" lors de l'assemblée générale et dire le nom des personnes faisant parti de ce tiers sortant?

Merci

Par **usv1928**, le **08/10/2018** à **16:01**

bonjour, je suis le président d'une association sportive loi 1901, je voudrais changer le mode de vote du conseil d'administration et que le comité se renouvelle toutes les deux années par tiers sortant, comment dois-je faire pour les statuts merci

Par **morobar**, le **09/10/2018** à **09:12**

bonjour,

[citation]conseil d'administration et comité[/citation]

Il faut appeler les choses par leur nom, et préciser ce qu'est le conseil d'administration et le comité (le bureau ??)

[citation]toutes les deux années par tiers sortant, [/citation]

Mathématiquement ce n'est pas une bonne idée. On cale la durée du mandat et la partie à renouveler sur le même chiffre.

Mais c'est possible

Pour les premières années on inscrit dans le règlement comment sont choisis les administrateurs sortants et donc raccourcis les mandats.

[citation] je voudrais changer le mode de vote du conseil d'administration [/citation]

Il faut relire les statuts pour savoir si le fonctionnement du CA est détaillé, ou s'il fait l'objet d'un règlement particulier promulgué par le seul CA.

Par **Pat Fal**, le **15/12/2018** à **09:21**

Notre asso à un an d'existence à notre ag faut-il avoir un tiers sortant merci de répondre

Par **morobar**, le **15/12/2018** à **09:45**

Bonjour,  
C'est la même question, et il faut donc lire les réponses apportées.

Par **abop**, le **17/12/2022** à **08:35**

Bonjour, lors d'une élection d' un tiers sortant lors d'une AG, lors du dépouillement la présidente n'étant pas élue, en entente avec une candidate au CA élue, celle ci a démissionnée pour que la présidente soit élue au vote du CA afin de retrouver la place de présidente. Est ce normale cette attitude?

Merci